



Compte-rendu de la réunion de conseil

Du 25 Janvier 2016

L'an deux mille seize, le 25 du mois de Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

De présents : 12

Et de votants 12

Etaient présents :

Mesdames Martine Frogeais, Anne-Marie Morlier, Laurence Morice, Pauline Saglio,

Messieurs Pierre Melot, Gilbert Georgeault, Yves Lehuerou Kerisel, Michel Melot, Benoit Poulain, Dominique Grégoire, Arnel Godais, Samuel Tauvry

Absents excusés :

Bernadette Combettes, Isabelle Denis, Chrystèle Lefevre,

Secrétaire de séance : Anne Marie Morlier

Ordre du jour :

1) Maintenance du photocopieur

Des devis ont été demandés auprès de la société OMR et ASI.

Actuellement notre prestataire est OMR.

Mr le maire nous informe du coût copie noir et blanc et couleur. Le contrat sera revu ultérieurement (en lien avec les changements de l'école).

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

2) Travaux zac du Ballon

La communauté de communes de Châteaugiron aménage la ZAC du ballon à ses frais. Une partie des travaux se situe sur la commune de Moulins. Le conseil municipal est sollicité pour autoriser ses travaux sur la commune.

A l'unanimité, Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer l'autorisation de travaux.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

3) DETR acquisition de premier matériel pour l'école

La dotation d'équipement des territoires ruraux est une dotation financière d'État, que le Préfet accorde, et qui permet aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de bénéficier de subventions afin de financer leurs projets d'investissement.

Pour en bénéficier, ils doivent répondre aux critères d'éligibilité, à la fois démographiques et de richesse fiscale, fixés par l'article L2334-33 du CGCT.

Demande de DETR pour l'acquisition du premier matériel pour l'école publique de Moulins.

Une demande de devis a été faite auprès de Millémium. Le coût pour l'achat du premier matériel pour la classe maternelle est estimé à 14 511 € et pour les 2 classes primaires : 8920 €

A l'unanimité, le conseil valide la demande de subvention.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

4) Ecole : Point sur l'avancement du projet

Les inscriptions pour les futures écoles de Moulins et Boistrudan sont quasiment clôturées.

La carte scolaire des écoles privées sera validée le mercredi 3 février et celle des écoles publiques le vendredi 26 février.

A l'issue de ces deux dates, nous connaissons le nombre de postes affectés à chacune des écoles.

5) Demande de subvention collège privé saint joseph de la Guerche de Bretagne

Soutien financier pour le voyage scolaire d'enfants résidant dans la commune

DESTINATION	DATE DU SEJOUR	NOMBRE D'ÉLÈVES
ITALIE	24/04 au 30/04/2016	4
SORTIE EN FORÊT	RENTRÉE 2015	2
ESPAGNE	28/03 au 2/04/2016	1
ANGLETERRE	29/03 AU 3/04/2016	1
TOTAL		8

Une subvention à hauteur de 10 € par enfant pour les voyages scolaires soit 80€

A l'unanimité, le conseil valide la demande de subvention à hauteur de 10 € par enfant.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

6) DETR acquisition matériel informatique pour l'école

La dotation d'équipement des territoires ruraux est une dotation financière d'État, que le Préfet accorde, et qui permet aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de bénéficier de subventions afin de financer leurs projets d'investissement.

Pour en bénéficier, ils doivent répondre aux critères d'éligibilité, à la fois démographiques et de richesse fiscale, fixés par l'article L2334-33 du CGCT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité, de solliciter la subvention de la DETR pour l'acquisition du matériel informatique pour l'école publique de Moulins qui comprend l'achat de 2 photocopieurs et d'ordinateur portable et d'un écran.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

7) Demande de subvention de la DETR et de la région : Clocheton école, Toiture et isolation du grenier

Demande subvention de la DETR et de la région pour le gros œuvre, reprise de charpente sous clocheton, réfection totale de la toiture, isolation thermique de l'école

Une estimation des travaux (clocheton, toiture, isolation, fissure) a été faite l'estimation des travaux en phase d'avant-projet définitif s'élève 47816 € HT.

A l'unanimité, le conseil valide la demande de subvention auprès de la DETR, ainsi que la demande de subvention auprès de la région.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

8) Demande de subvention : Accueil de Loisirs de Piré/Amanlis

L'accueil de loisirs de Piré-sur-seiche/Amanlis accueille les enfants de Moulins pendant les vacances scolaires. La demande de participation de la commune est de 11€ par journée/enfant pour l'année 2016.

A l'unanimité, le conseil valide la participation à 11 € par enfant, pour les centres de loisirs des communes avoisinantes.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

9) Festi'bulles : demande de subvention

Les accueils de Loisirs, les bibliothèques et médiathèques des communautés de communes du pays de Châteaugiron et du pays de la Roche aux fées organisent la 3ème édition du prix littéraire de bandes dessinées « FESTI'BULLES ». Les dernières éditions ont mobilisé plus de 150 enfants.

Les services de la commune de Moulins sont représentés dans ce comité par la présence de Flavien LEROUX, directeur de l'accueil de Loisirs de Moulins.

Une demi-journée festive est prévue le mercredi 8 juin 2016 à la salle des étoiles de Piré-sur-seiche.

Une demande de subvention de 150€ est demandé aux communes pour la réalisation de cette 3 édition de Festi'Bulles.

A l'unanimité, le conseil accorde une subvention de 50 € pour le programme « FESTI'BULLES ».

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

10) Déclaration d'intention d'aliéner

Une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise par Maître Thierry LE COMTE, Notaire à Louvigné de Bais, relative à la vente de la propriété sise au 1 rue de la Métrie cadastrée section C N° 1.

La commune a le droit de préemption sur ce secteur.

A l'unanimité, le conseil n'exerce pas son droit de préempter.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

11) Déclaration d'intention d'aliéner

Une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise par Le tribunal de grande instance de Rennes, relative à la l'adjudication de la propriété sise au lieu-dit « Le fougeray » cadastrée section B N° 196, 982,983 et B1155.

La commune n'a pas le droit de préemption sur ce secteur.

A l'unanimité, le conseil n'exerce pas son droit de préempter.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

12) Avenant pour la réalisation des tests équipements sportif

Vitré communauté demande à ce que l'avenant soit approuvé

À l'unanimité, le conseil approuve la réalisation des tests par Vitré Communauté.

Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-----------	--------------	------------------

13) Questions diverses

Chemins communaux : relance le notaire pour finir les formalités.

FPIC : Mr le Maire et Gilbert GEORGEAULT nous explique le rôle du FPIC et le risque de disparition de ce fonds de péréquation. Vitré Communauté arrive au seuil de la moyenne nationale. Pour continuer à percevoir le FPIC, il faudrait revoir la fiscalité de l'ensemble des communes (hausse des taux d'imposition des différentes taxes) ou bien Vitré communauté instaure une nouvelle taxe. 70 % de la somme perçue par Vitré communauté au titre du FPIC est redistribué aux communes. Pour la commune de Moulins, cela représente un montant d'environ 14 500 €.

Diagnostic accessibilité : les membres de l'ECTI ont effectués leur visite sur la commune, ils ont fait le point sur les différents bâtiments communaux. Un rapport sera établi suite à cette visite.

Commission faisabilité : la commission s'est réunie courant janvier pour avoir une réflexion sur le projet de l'école, et l'aménagement d'un pôle « école, Médiathèque, et foyer Saint Martin ». L'association « rue des arts » a émis le souhait d'avoir un logement pour leur résidence d'artiste.

La secrétaire de séance

Anne Marie MORLIER



Le Maire

Pierre MELOT

